

Impôt sur le revenu

Mlle Monique Bégin (Saint-Michel): Et des femmes!

M. Dionne: Oui, quelques-unes. Je reconnais, dis-je, qu'il y a de bons hommes dans tous les partis politiques à l'heure actuelle, comme il y en a eu dans le passé. Cependant, ils semblent paralysés par des méthodes de procéder complètement désuètes.

Je ne réussis pas à trouver une explication logique au fait qu'après tant d'années d'expérience administrative, d'application de programmes, d'études et de suggestions de tous genres, la population ouvrière et agricole du Canada soit actuellement aux prises avec des problèmes de chômage, d'insécurité, de dettes. Et ce qui est le plus grave, c'est que ce genre de situation intenable et démoralisante pour plusieurs a fait naître un esprit de révolte qui contribue à créer une situation d'insécurité.

Personne ne contestera le fait que le nombre de criminels augmente dangereusement dans un pays qui a été comblé de richesses de toutes sortes par la Providence.

Comment se fait-il que nos savants politiciens, ou du moins ceux qui croient l'être, préfèrent encore conserver les méthodes de procéder qui ont produit de tels résultats.

Un groupe de politiciens d'une certaine couleur en sont rendus à croire qu'un pays qui s'administre en réussissant à payer l'intérêt sur sa dette publique peut être considéré comme bien administré. Imaginons ce qui se produirait si tous les citoyens du pays adoptaient cette attitude! Et l'on devrait pourtant donner l'exemple, au Canada. Ces gens-là ont l'audace de venir nous parler de budget équilibré, tandis qu'ils n'ont réussi qu'à créer une situation économique et financière complètement . . .

M. Jacques-L. Trudel (Montréal-Bourassa): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Montréal-Bourassa invoque le Règlement.

M. Trudel: Je ne m'oppose pas à ce que le député de Kamouraska parle de tous les systèmes qui existent actuellement, mais je me demande à quel moment il va traiter de la motion à l'étude, qui a trait aux formulaires à remplir en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, ou suggérer une autre formule. Bref, je voudrais savoir quand il traitera du sujet.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: La présidence a entendu le député de Kamouraska (M. Dionne) parler de formalités et de complexités et elle a supposé qu'il s'agissait des formules d'impôt sur le revenu dont nous discutons, mais le député devrait peut-être tenir compte de la nature assez limitée du débat que nous avons engagé aujourd'hui. La parole est au député de Kamouraska.

[Français]

M. Dionne: Monsieur le président, je suis heureux qu'on me fournisse l'occasion d'exposer mon point de vue à ce sujet-là.

Au début de mes remarques, j'ai bien expliqué le sens de la motion, je crois, et, aujourd'hui, je constate qu'un député me reproche de parler un peu trop du système ou de divers systèmes. Je lui signalerai, et c'est très important, que les formalités bêtes qu'on discute découlent d'un système de fous, que l'honorable député appuie. Voilà la raison!

Je ne crois pas être «à côté du sujet», parce que, à mon avis, ces formalités-là ne seraient pas nécessaires si nous avions un système logique. C'est parce que nous avons un

[M. Dionne.]

système à l'envers que nous avons des formalités à l'envers, et l'on tente par toutes sortes de moyens d'essayer d'y mettre de l'ordre. Chaque année, des réformes sont faites quant à ces formules-là; c'est si compliqué qu'on oblige les contribuables à dépenser des centaines de dollars dans les bureaux de comptables pour qu'ils remplissent ces fameuses formules créées par le système de fous que le député appuie. Voilà quelle est la réalité, et je suis heureux d'avoir l'occasion de le dire à la Chambre, cet après-midi.

Une voix: Quel est votre système?

M. Dionne: Comment? Notre système? On a un système de bon sens. Il préconise une répartition des biens basée sur un système financier dans l'ordre, et non pas un système financier qui est rendu à admettre—je l'ai dit tantôt—que du moment que le pays peut s'administrer en payant l'intérêt de sa dette, il peut se considérer bien administré. A-t-on déjà vu pareille manière de concevoir une administration? Est-ce qu'un industriel, un cultivateur, ou n'importe qui d'autre, qui administrerait son budget, au Canada, simplement en se contentant de payer l'intérêt sur ses dettes serait considéré comme habile administrateur? Un système de fous amène les formalités qu'on constate. Puis, on cherche à apporter des améliorations dans les formalités d'application non seulement dans le domaine de l'impôt sur le revenu, mais dans une foule d'autres domaines. Il y a des modalités administratives qui ne sont presque pas applicables. Je pourrais citer une foule d'exemples qui le démontrent de façon très claire, mais la loi de l'impôt sur le revenu est sans doute le plus éloquent.

Je continue donc mes remarques, parce que je les crois très opportunes, d'autant plus que certaines d'entre elles n'étaient pas dans mon texte.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Vous feriez bien de vous en tenir à votre texte.

M. Dionne: Je comprends que, dans le système, il peut y avoir des raisons majeures à l'imposition d'une taxe. Lorsqu'il s'agit de rendre un service réclamé par la collectivité, et qu'il n'y a pas moyen d'assurer ce service sans priver certains membres de cette collectivité, cela peut être admissible, mais s'il y a moyen de rendre ce service sans priver personne, c'est une injustice de prendre aux citoyens ce qui leur appartient.

Si je prends de l'argent à mon voisin, je commets un vol. Lorsque le gouvernement prend de l'argent aux contribuables, comment doit-on appeler cela? Un individu n'a pas le droit de s'emparer du bien d'un autre. Et le gouvernement pourrait le faire, lui? Les taxes peuvent de plus atteindre un niveau si élevé, grever si lourdement les cultivateurs ou les industriels qu'elles découragent l'initiative personnelle.

On le constate. Toutes les lois qui ont pour but de taxer contiennent des articles en vue de taxer les profits du capital et d'autres sources. Cependant, je n'ai pas retracé dans toutes les lois sur la taxation, même dans le gros bill C-259 qui contient 740 pages, un seul article qui prévoit une compensation pour ceux qui accuseraient des pertes au lieu d'afficher des profits. Tout est organisé pour protéger le système financier, et aucune prévision n'est faite pour dédommager les victimes.

Je ne crois pas que le fait de modifier les formules apporterait beaucoup de soulagement; c'est surtout le système qu'il faut changer.